



La lettre

du syndicat CFDT-MAE

N°306, avril 2023

Edito...

« En tant que chef de poste je ne trouve que des avantages à avoir des représentants du personnel formés ». C'est avec ces paroles, qu'il y a maintenant quelques années, un ambassadeur a reçu la mission syndicale CFDT-MAE venue former les élus de son poste.

Et il avait raison.

Car la mission d'un syndicat au-delà de porter des sujets revendicatifs dans les instances de dialogue social à Paris, doit pouvoir compter sur ses élus, pour que chacun, dans son poste, puisse sérieusement discuter, négocier avec l'administration. Et pour cela, il n'y a qu'un seul mot : **FORMATION**.

La formation est au cœur du travail de la CFDT-MAE et ce depuis de nombreuses années. Et les très bons résultats obtenus lors des dernières élections professionnelles rendent plus nécessaire que jamais notre mission de formation.

Pour cela, dans les semaines qui viennent vont être édités trois « **guides pratiques de l'élu en poste** ». Ces guides traitent

respectivement de la CCL, du CSAPE et de la formation spécialisée. Ils seront envoyés à nos élus dans les postes afin que cela leur serve de document de référence.

Des **missions de formation syndicale** vont également être organisées dans les mois à venir, à la demande de nos collègues en Côte d'Ivoire, au Maroc, en Turquie, en Tunisie, en Roumanie, en Serbie, en Géorgie ... ce n'est qu'une première liste de pays et nous examinerons avec attention toutes les demandes qui nous parviendront.

Et pour répondre de manière beaucoup plus rapide, il y a le **téléphone et la visio-conférence** (lorsque celle-ci fonctionne !) c'est efficace mais moins convivial ...

Dans tous les cas, quels que soient les moyens utilisés, nous répondrons à vos demandes de formation.

Alors ! Pas d'hésitation ...

Contactez-nous !

Au sommaire ce mois-ci

| | |
|-----------------------|----------|
| Edito | page 1 |
| La formation des élus | page 2-3 |
| L'écho des sections | page 4 |
| Vous avez la parole | page 4 |
| Calendrier | page 4 |

Rédaction et conception :

Nadine Monchau

CFDT-MAE :

- ♦ 57, bd des Invalides, 75700 Paris ☎ 01 53 69 35 12
- ♦ 11, rue de la Maison Blanche, 44036 Nantes cedex 01 ☎ 02 51 77 26 19

Mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Site : www.cfdt-mae.fr

Twitter : [@CFDT-MAE](https://twitter.com/CFDT-MAE)

Issn 2259-6453



La formation des élus CFDT

Forte de ses **262 élus** dans les postes à l'étranger dont vous trouverez ci-contre la répartition par zone géographique, la CFDT-MAE doit se donner les moyens pour former au maximum ses représentants à l'étranger.

De quelle formation parlons-nous ?

Il ne faut pas confondre la formation que vous **doit** l'administration si vous êtes élus en CSAPE et en formation spécialisée (16 postes à l'étranger) avec celle dispensée par le syndicat.

La **première est réglementaire** comme indiqué **au I de l'article 94 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020** qui dispose : « Les représentants du personnel, membres titulaires et suppléants des formations spécialisées, ou du comité en l'absence de FS, bénéficient d'une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail d'une durée minimale de 5 jours au cours de leur mandat (...) ».

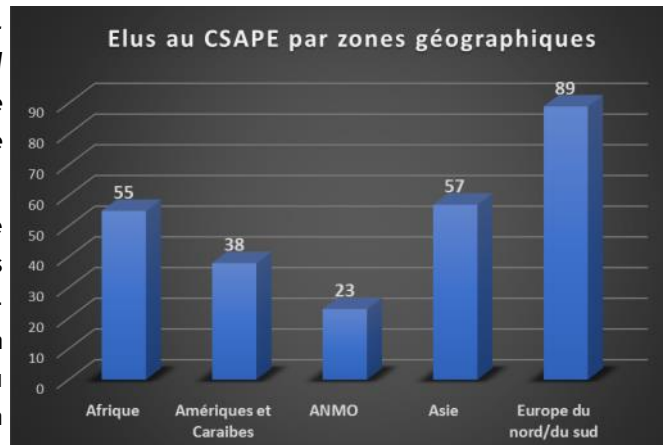
Le II de **l'article 94**, prévoit : « les représentants du personnel membres du Comité qui ne siègent pas en formation spécialisée bénéficient de la formation mentionnée au I pour une durée de 3 jours au cours de leur mandat. »

Il faut donc que dans chacun de vos postes vous maîtrisiez ce sujet afin de demander à l'administration comment elle va mettre en place ces formations.

Attention aux formations en distanciel que l'administration risque de vous proposer ... Tous les élus doivent avoir la même qualité de formation. Ne laissez pas faire l'administration, comme elle l'a fait pour les élus en CSAM. En effet, elle n'a pas hésité à faire des différences entre les agents selon qu'ils sont nantais, franciliens ou en poste à l'étranger. Ces derniers ont pure-

ment et simplement disparu des radars de la DRH ...

Pour la CFDT les élus de la même



instance doivent tous bénéficier de la même formation autant dans ses contenus que dans ses modalités. Soyez attentifs sur ce point.

La seconde **formation est syndicale et proposée par le syndicat** : elle relève uniquement de sa volonté et de la décision des membres du conseil syndical de la CFDT-MAE qui a décidé de faire de la formation une priorité.

Une priorité...

La CFDT-MAE a toujours mis en avant la formation de ses élus... cependant, il lui apparaît aujourd'hui encore plus qu'hier que celle-ci est essentielle du fait de la dégradation continue du dialogue social dans notre ministère aussi bien en administration centrale que dans les postes.

Pouvoir répondre, savoir comment réagir face à l'administration et à d'éventuels blocages de son fait, cela nécessite d'avoir un maximum de clés en main... et avant que vous ne soyez totalement en capacité de répondre, il ne faut bien sûr pas hésiter à nous poser les questions : nous sommes là pour y répondre (voir l'exemple de Tunis dans l'encadré ci-contre).

Pouvoir revendiquer, lorsqu'il y a des thématiques qui **obligent l'administration** à faire, cela nécessite de savoir ce à quoi l'administration est tenue : ce sont toutes les questions liées à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail et pour lesquelles sa responsabilité est engagée (responsabilité administrative et/ou pénale).

Le dernier exemple en date c'est le feu dans le bureau d'un agent de la section consulaire à Bogota et là ... les collègues découvrent que les extincteurs n'ont pas été vérifiés depuis 2004 !

C'est un véritable scandale et il faut donc que les élus s'approprient cette thématique afin d'obliger l'administration à faire ... son travail !

Le savez-vous ?

Les nouvelles CCL, issues des élections professionnelles de décembre 2022, ont vu leurs compétences élargies. Lors des CCL on parlera notamment des « **parcours individuels dont les formations** ». Les représentants du personnel de cette instance doivent connaître ce sujet et vérifier auprès de tous les collègues recrutés locaux du poste quels sont leurs besoins en formation, que ce

soit pour évoluer dans leur fonction ou pour acquérir de nouvelles compétences et pouvoir ainsi candidater sur un emploi vacant au sein du poste.



...pour un chantier qui s'ouvre à nous

Différentes formations pourront vous être dispensées, soit en visioconférence, soit lors d'une de nos missions ou à l'occasion d'une formation que nous organiserons à Paris, pour vous dans les mois à venir.

Nous travaillerons sur :

- × Les **aspects formels** des réunions de dialogue social : ordre du jour, convocation, suppléant/experts, quorum, etc.
- × Les **questions de fond**, relatives soit à la CCL, soit au CSAPE : cadre salarial, règlement intérieur des recrutés locaux, évaluation des agents, etc.
- × Les **questions hygiène, santé et sécurité au travail (HSCT)** qu'il faut absolument connaître soit au sein d'une formation spécialisée dédiée (16 postes sont concernés) soit au sein du CSAPE. Ce sont des sujets techniques qu'il faut savoir manier. Les DUERP (Document

unique d'évaluation des risques professionnels), les visites de site, le droit d'alerte et le droit de retrait ne devront plus avoir de secret pour vous. Il en va de même des outils obligatoires que l'administration doit mettre à la disposition des représentants du personnel comme : le RSST (registre santé et sécurité au travail) le RGI (registre pour danger grave et imminent) mais aussi le RPA (registre public d'accessibilité - obligatoire dans tous les services accueillant du public), etc.

Dans le cadre de ce 3^{ème} module de formation HSCT, nous reviendrons de manière précise sur les responsabilités de l'administration pour lesquelles elle est dans l'obligation d'agir.

Nous aborderons aussi des thématiques transversales comme la question des risques psychosociaux.

**Aussi, si vous êtes intéressés,
prenez contact avec nous**

L'administration aussi a besoin de formation

La CFDT Tunis, en lien avec les autres organisations syndicales, sollicite le report de la réunion du CSAPE qui devait initialement se réunir le 19 avril prochain. Il apparaît en effet que **l'administration n'a pas respecté les délais de convocation, les délais de transmission des documents de travail et du projet d'ordre du jour**. Cette pratique n'autorise pas les représentants du personnel à disposer du temps nécessaire réglementaire à la préparation des sujets mis à l'ordre du jour par l'administration. En dépit de nos multiples interpellations sur ces questions de délais et de transmission de documents, l'administration est restée muette.

Pour défendre les intérêts des agents, vos élus CFDT refusent de sacrifier le temps nécessaire à la préparation des sujets de discussion mis à l'ordre du jour par l'administration. Le dialogue social mérite toute l'attention de l'administration.



L'écho des sections

Section Madagascar

La section de Madagascar a tenu son Assemblée générale le 29 mars 2023. Si l'AG précédente portait principalement sur la préparation et la participation au Congrès de la CFDT-MAE, celle de 2023 a fait le point sur l'organisation de la section.

Le poste a mis à la disposition des collègues un bureau au sein de l'Ambassade et une permanence hebdomadaire est organisée tous les jeudis afin de recevoir les agents qui souhaitent venir les rencontrer.

Un nouveau bureau a été élu :

Secrétaire de section : Ranto RAZAFINDRALAMBO

Secrétaire adjoint : Miary ANDRIANTSEHENO

Membres du bureau : Tiana RUPP et Mamy-Yves RAKOTOMANGA

En 2022, la section compte 20 adhérents à jour de leurs cotisations mais la section travaille à faire grandir cette section en portant dans les réunions de

dialogue social les revendications des agents du poste.

Il est à noter que le secrétaire adjoint est non seulement titulaire au CSAPE mais également au CSAM à Paris et qu'il va ainsi pouvoir porter la parole « malgache » à Paris et être ainsi le représentant de toute la communauté de travail dont les recrutés locaux.



Vous avez la parole ...

La CFDT-MAE souhaite faire remonter à la DRH la question **des conditions d'expatriation des conjoints d'agents LGBT+**. Et pour cela, l'administration sera interrogée pour s'assurer d'une meilleure prise en compte des personnels LGBT+ du MEAE et de leur famille dans leurs démarches d'expatriation (meilleure information sur les pays ouverts aux familles LGBT+, soutien du MEAE pour la déli-

vrance de visa, etc.). En attendant, nous avons besoin de vos retours et de vos témoignages pour savoir si en tant qu'agent LGBT+, vous, votre conjoint ou vos enfants avez rencontré des difficultés dans la préparation de votre expatriation ou au cours de votre séjour à l'étranger. Pour toute observation, n'hésitez pas à vous manifester auprès des référents LGBT+ de la CFDT-MAE à l'adresse : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr.



Calendrier

- × **15 mai** : Formation spécialisée ministérielle
- × **16 mai** : Formation spécialisée d'administration centrale
- × **22 mai** : CCP pour les agents contractuels en CDD et en CDI
- × **25 mai** : CAP 2 pour les secrétaires des affaires étrangères (SAE), Attachés des systèmes d'information et de communication (ASIC) et Traducteurs (TRAD)
- × **4-5 juillet** : CSAM (Comité social d'administration ministériel)